Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-212201248-20260203-2026_02_07-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

2026 – 02 - 07

SEANCE DU 3 FEVRIER 2026

Date de convocation	**: 26/01/2026**	
Nombre de Conseillers	**: 10**	**Pour : 7**
Présents	**: 7**	**Contre : 0**
Votants	**: 7**	**Abstentions : 0**

L'an deux mil vingt-six,
le six février à 18h,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

Etaient présents : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Willy BIGOT, Geneviève PINTO, Marie-José NOZAHIC Steven FLAMEN, Edward POUILLET, Michel EDY

Absent(e)s excusé(e): Anthony KEREVEUR, Victoire LANI, Anne-laure LE GUILLOU
Secrétaire de séance : Geneviève PINTO

2026-02-07– Convention portage de repas association YVANNE-maison Saint-Joseph de GOUAREC

Madame la Maire expose qu'une convention de coopération entre la commune, le comité cantonal d'entraide et la Maison Saint-Joseph de Gouarec existait depuis 2009 avec une participation communale par repas servi sur la commune. Cette convention n'avait pas été renouvelée faute de bénéficiaires sur la commune. Il s'avère que la situation a changée et qu'un bénéficiaire est désormais facturable et que c'est désormais l'association YVANNE qui s'occupe de la gestion de cette prestation pour la maison Saint-Joseph de GOUAREC.

Madame la Maire propose donc de conclure la convention au tarifs correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de portage de repas à domicile avec l'association YVANNE-Maison Saint-Joseph.

AUTORISE Madame la Maire à signer l'avenant 2026 à cette convention aux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026 :

- **Tarif facturé aux bénéficiaires : 12 € TTC par repas livré**
- **Participation de la commune :1.20 € TTC par repas livré.**

La Maire,

Marie-Claude LE TANNO GUEGAN

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 10/02/2026
De la publication le 06/02/2026

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor